



Commune de MINORVILLE 54385

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 35-25112025 – Destination des coupes issues de la forêt communales

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres présents :	9
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	9
Date de Convocation :	17 novembre 2025
Date d'affichage	17 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 novembre à 20h, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HENNEBERT, Maire.

Etaient présents : Mesdames Anne SCHOU, Isabelle BRISSON et Astrid MALLICK, Messieurs Philippe HENNEBERT, Stéphane MOUROT, Stéphane SCHOU, Jérôme MACQUIN, Philippe NICLOUX et Marc THIRIOT.

Etait absent : Monsieur Aurélien ZIEGLER.

Monsieur Philippe NICLOUX a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'exploiter les parcelles 30, 31 et 36 ; et également de terminer l'exploitation des parcelles 8 et 9.

L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité des garants : Jérôme MACQUIN, Philippe NICLOUX, Astrid Mallick et Stéphane SCHOU.

Conformément aux articles L.145.1 et L.145.2 du Code Forestier, le conseil municipal fixe par feu ;

- le délai d'abattage au 30.04.2026
- le délai de vidange au 30.09.2026

Ainsi fait et délibéré : les jour, mois et an ci-dessus

Après dépôt en Sous- Préfecture mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire, ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus ;

Et publication ou notification pour extrait conforme.

Le 25/11/2025

Le Maire
Philippe HENNEBERT

